

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 11 juillet 2022

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 16 (état d'urgence sanitaire)
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 05/07/2022
Pouvoirs de vote : 4	Date d'affichage : 05/07/2022

L'an deux mille vingt et deux, le onze juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°69-2022 – Développement Economique - Tourisme
Convention d'application avec le CEN 47 (association
Conservatoire d'Espaces Naturels) - Observatoire de la Confluence
– ENS (Espace Naturel Sensible)
 Annexe 5 : convention d'application

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
 en Préfecture : 18/07/2022
 Publication : 13/07/2022*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle			X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis		X	Suppléé par PESLE Jacques			
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane						
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges			X	Pouvoir à MASSET Michel		
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne		X	Suppléée par GIBRAT Alain			
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURRET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François					X
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard		X		Pouvoir à YON Patrick	
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<i>Soit, pour cette séance :</i>			38	4		3

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

Délibération n°69-2022 – Développement Economique - Tourisme
Convention d'application avec le CEN 47 (association
Conservatoire d'Espaces Naturels) - Observatoire de la Confluence
– ENS (Espace Naturel Sensible)
 Annexe 5 : convention d'application

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
 en Préfecture : 18/07/2022
 Publication : 13/07/2022*

Objet de la délibération : Convention d'application avec le CEN 47 pour la valorisation pédagogique du site de l'observatoire faune/flore du Confluent dans l'objectif d'obtention du label ENS.

Exposé des motifs :

Dans un but de préservation et de valorisation du site de la Gravière de Monican et de l'Observatoire faune/flore du Confluent, la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas sollicite le Conservatoire d'espaces naturels pour mener à bien un plan d'actions dans le cadre de la démarche engagée, de « faire de l'observatoire Faune/Flore du Confluent un Espace Naturel Sensible ».

L'association Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN) développe, conformément à la Charte nationale des Conservatoires d'Espaces naturels, des actions de protection d'espaces naturels par voie de maîtrise foncière ou d'usage, et assure l'étude et la gestion conservatoire ainsi que la mise en valeur durable du patrimoine naturel, des espèces, des habitats et des paysages que recèle la région Nouvelle-Aquitaine.

Etant entendu que la collectivité comprend sur son territoire des espaces naturels remarquables du point de vue écologique et paysager,

Etant entendu que ces espaces peuvent servir de support pour la sensibilisation et la découverte d'un environnement de proximité en matière touristique, dans les limites compatibles avec la conservation des milieux et des espèces sensibles.

Etant entendu que ces milieux peuvent être sujets à un certain nombre de dégradations d'origine naturelles (eutrophisation, embroussaillage) ou humaine (déprise agricole, pollutions).

Dans ce cadre le CEN Nouvelle-Aquitaine a réalisé en 2020 une étude portant sur un projet de classement ENS du site. A la suite de cette première étude, le CEN a réalisé un diagnostic écologique du site, qui confirme l'intérêt de ce dernier et donc la continuité des démarches en vue du classement du site de l'Observatoire comme ENS.

~~Afin d'assurer la préservation, la gestion~~ et la mise en valeur du site, la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas souhaite confier au CEN Nouvelle-Aquitaine la conception d'un plan de gestion du site (obligation dans le cadre de la démarche d'ENS), ainsi que les missions de conseil pour la réhabilitation de la partie d'exploitation en lien avec le développement des aménagements de sensibilisation pédagogiques et touristiques.

Vu les statuts de la Communauté de communes en matière de développement économique et notamment en matière de promotion du tourisme.

Vu la délibération n°115 -2018 du 27/09/2018 validant la convention d'occupation du domaine public entre la commune de Damazan et la Communauté de communes pour l'Observatoire Faune Flore du Confluent.

Vu la délibération n°73-2019 du 23 mai 2019 proposant le classement en Espace Naturel Sensible du site de l'Observatoire de la Confluence à Damazan

Vu la délibération n°149/2018 du 13 décembre 2018, approuvant la convention cadre de partenariat avec le CEN 47.

Vu l'avis favorable de la commission Tourisme du 02/06/2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

41 Voix pour - 0 Voix contre - 1 Abstention (Valérie Bidet)

1. **Approuve** les termes de la convention d'application avec le CEN 47
2. **Autorise** le Président à signer la convention
3. **Autorise** le Président à engager et signer l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre de la convention d'application
4. **Dit que** les crédits sont inscrits au budget 2022

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET

La secrétaire de séance,
Nathalie BUGER

